



Document à compléter et à retourner (après signature au dos)

Syndicat mixte des eaux Laffon de Ladebat
65, rue Charles de Gaulle 55210 Heudicourt-sous-les-Côtes

☎ : 03 29 89 32 29 @ : contact@siell.fr
Horaires d'ouvertures : 8h à 12 h – 14 h à 17 h

CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU

Entre

Le Sie Laffon de Ladebat - 65 rue Charles de Gaulle - 55210 Heudicourt-sous-les-Côtes

Et

M. – Mme – Melle :

(Ou raison sociale) N° de SIRET :

Né(e) le :

Demeurant à :

Code postal : Commune :

N° téléphone : Mail :

Copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) - particulier

Copie de l'extrait de Kbis de moins de 3 mois - professionnel

L'abonné est : Propriétaire ou Locataire

Si vous êtes locataire, merci de préciser le nom et prénom du propriétaire :

Date de début de l'abonnement :

Date de fin de l'abonnement :

Adresse du branchement :

Code postal : Commune : **HERBEUVILLE**

Débit demandé : 1m³/h 2,5m³/h 3,5m³/h 6m³/h + de 6m³/h

Diamètre du compteur suivant le débit demandé et la longueur du réseau en partie publique et privée :

15mm 20mm 25mm 32mm 40mm 60mm

Moyen de paiement possible

(merci de cocher l'option de votre choix)

L'abonné se déclare intéressé par le paiement de sa facture par prélèvement automatique à échéance, et **renvoie son RIB avec ce présent contrat.**

L'abonné déclare qu'il n'est pas intéressé par ce moyen de paiement et paiera sa facture par tout autre moyen de paiement indiqué au verso de sa facture.

Libellé	Tarifs
Prix du m3	2,00 € HT / m3
Abonnement compteur diamètre 15 à 20 mm	48,35 € HT / an par branchement
Abonnement compteur diamètre 25 à 32 mm	80,58 € HT / an par branchement
Abonnement compteur diamètre 40 à 60 mm	112,80 € HT / an par branchement
Taxe pollution (Agence de l'eau)	0,35 € HT / m3
Taxe prélèvement (Agence de l'eau)	0,10 € HT / m3

L'abonné atteste avoir pris connaissance des tarifs de facturation et du règlement du service des eaux, et s'engage à s'y conformer.

Fait à _____, le _____
L'abonné, Le SiELL,
Service facturation



CONCILIATEUR

En cas de différend au cours de l'exécution du contrat, le service facturation du SiELL, 65 rue Charles de Gaulle 55210 Heudicourt-sous-les-Côtes, contact@siell.fr, est à votre disposition.

Dans un second temps, la Médiation de l'Eau, BP 40463, 75366 PARIS Cedex 08, contact@mediation-eau.fr, peut également être saisie.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION

Lorsque le contrat est conclu hors établissement, l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours, pour exercer son droit de rétractation.

Pour ce faire, l'utilisateur en informe le SiELL en lui adressant une déclaration sur papier libre exprimant de façon non équivoque sa volonté de se rétracter. Il n'a pas à motiver sa décision.

Pour assurer la continuité du service et éviter une interruption dans la fourniture d'eau, l'utilisateur peut demander expressément l'exécution anticipée du contrat. Cependant, l'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SiELL dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service facturation du SiELL

MODALITÉS DE FIXATION DU PRIX DES SERVICES

(1) Les tarifs de facturation eau, abonnement semestriel, taxe pollution et taxe Bassin Rhin/Meuse peuvent évoluer au cours ou après la demande de devis et la réalisation du branchement. Voir article 3.2 du règlement du service des eaux. Le taux de TVA appliqué est de 5,5%